

L'honorable député dit que les pertes à l'égard des propriétés urbaines seront très faibles, de sorte que les pertes dont nous nous chargerons quant aux propriétés rurales, qui se trouvent surtout dans la région des Prairies, représenteront une dépense de 35 ou 40 millions de dollars.

L'hon. M. DUNNING: Cela comprend les propriétés rurales de l'ensemble du Canada.

L'hon. M. CAHAN: Les propriétés rurales de l'ensemble du Canada ne sont pas dans le même cas que les propriétés rurales de l'Ouest et, bien que les cultivateurs des provinces de l'Est n'aient pas été éprouvés par la Providence et par la nature au même degré que ceux de l'Ouest je suis disposé à appuyer l'amendement du Sénat qui accorde maintenant de l'assistance à l'égard des propriétés agricoles grevées d'hypothèques. Toutefois je ne pense pas que les propriétaires d'immeubles des villes soient aussi désireux de voir adopter la mesure en question, et je ne vois pas de raison valable de l'appliquer aux propriétés urbaines. Faisons un essai de cette mesure quant aux propriétés rurales, puis nous aurons tout le temps voulu, dans un an ou plus, de nous renseigner exactement sur les faits quant aux propriétés urbaines, car ces faits ne nous ont pas été exposés. D'ailleurs, même l'assistance accordée ici aux propriétés urbaines ne sera pas d'une grande utilité aux débiteurs hypothécaires sur ces propriétés, dans la grande ville de Montréal et dans la province de Québec en général, où la plupart des hypothèques sont détenues par des individus et des successions que ce projet de loi ne touche pas.

Ces gens n'obtiennent guère d'assistance. Si ce bill devient loi, il suscitera de l'antagonisme et du mécontentement, car un petit nombre de débiteurs hypothécaires dans les provinces de l'Est bénéficieront de cette dépense du trésor, tandis qu'un grand nombre n'en bénéficieront aucunement. La plupart des créanciers hypothécaires,—je l'affirme parce que je le sais—n'obtiendront aucun soulagement. Je regrette donc que le ministre ait adopté l'attitude qu'il a prise. De fait, dans toutes les provinces sauf une, les débiteurs hypothécaires des villes seront embarrassés d'ici à douze mois. Le moratorium est encore en vigueur dans la province de Québec. Les dispositions de ce bill causent beaucoup de mécontentement, pour ce qui est des propriétés urbaines. Parlant à titre personnel, je déclare que je verrai avec plaisir retirer ces dispositions pour la présente session du Parlement.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je tiens à déclarer, au nom du groupe dont je fais partie, que nous appuyons la motion

du Gouvernement proposant le rejet des amendements en question. Nous croyons—ceux qui viennent de l'Ouest canadien en particulier—que bien que cette mesure ne réponde pas suffisamment aux besoins de la population de l'Ouest central, elle constitue néanmoins un pas dans la bonne voie.

En ce qui concerne les hypothèques urbaines, et je fais encore allusion aux centres urbains de l'Ouest central, je suis d'avis que les débiteurs hypothécaires de cette région, étant donné qu'ils dépendent de notre grande industrie agricole, devraient bénéficier d'un allègement du fardeau de leurs obligations dans la même mesure que les habitants des régions agricoles avoisinantes; par conséquent, nous sommes d'opinion que cette mesure, dont la portée n'est pas aussi vaste que nous l'aurions désiré, devrait néanmoins recevoir l'appui de cette Chambre et que l'on devrait chercher à venir en aide à cette masse de notre peuple qui aura besoin d'être assistée au cours de l'année.

Avant de reprendre mon siège, je tiens simplement à faire remarquer au Gouvernement que si le parti actuellement au pouvoir s'en était tenu à la promesse qu'il fit il y a plusieurs années de réformer le Sénat, nous aurions probablement disposé de moyens beaucoup plus efficaces que ceux auxquels nous pouvons avoir recours dans l'impasse actuelle. J'espère que la Chambre-Haute considérera de nouveau ses amendements et qu'elle nous renverra une mesure qui nous sera acceptable et grâce à laquelle des milliers de gens pourront s'attendre au redressement d'une situation dont ils ne sont nullement responsables.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Notre groupe appuie la motion du Gouvernement tendant à renvoyer le bill au Sénat.

Le très hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): Je répondrai à l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) que la réforme du Sénat exigerait la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Je sais que ce sujet est désagréable, mais telle est la situation.

M. COLDWELL: Vous pourriez essayer.

Le très hon. M. LAPOINTE: Toutefois, je partage l'avis de l'honorable député de Rosetown-Biggar.

M. R. W. GRAY (Lambton-Ouest): Nous ne terminerons sûrement pas le débat sans avoir entendu un mot du chef suppléant de l'opposition, l'honorable député de Kootenay-Est (M. Stevens), qui remplace son chef, et de l'honorable député de Leeds (M. Stewart), qui vient de sortir de la salle.